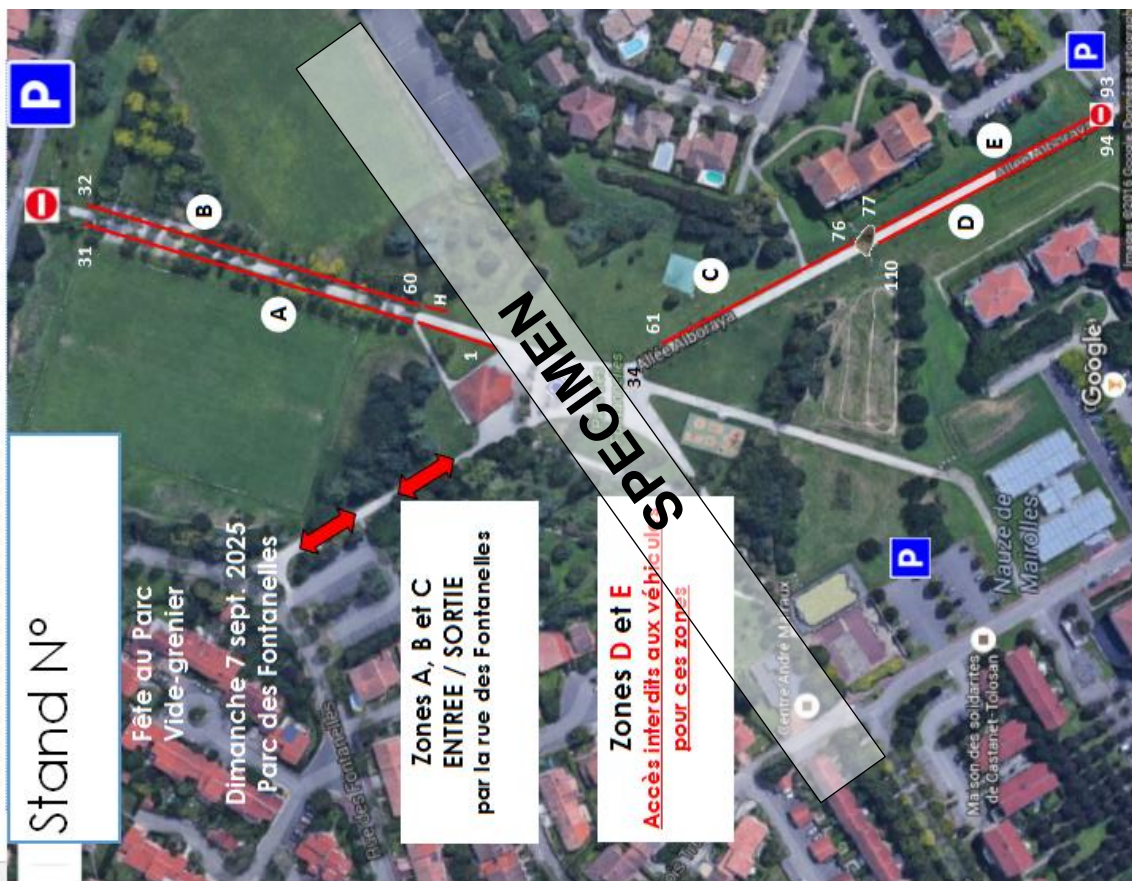
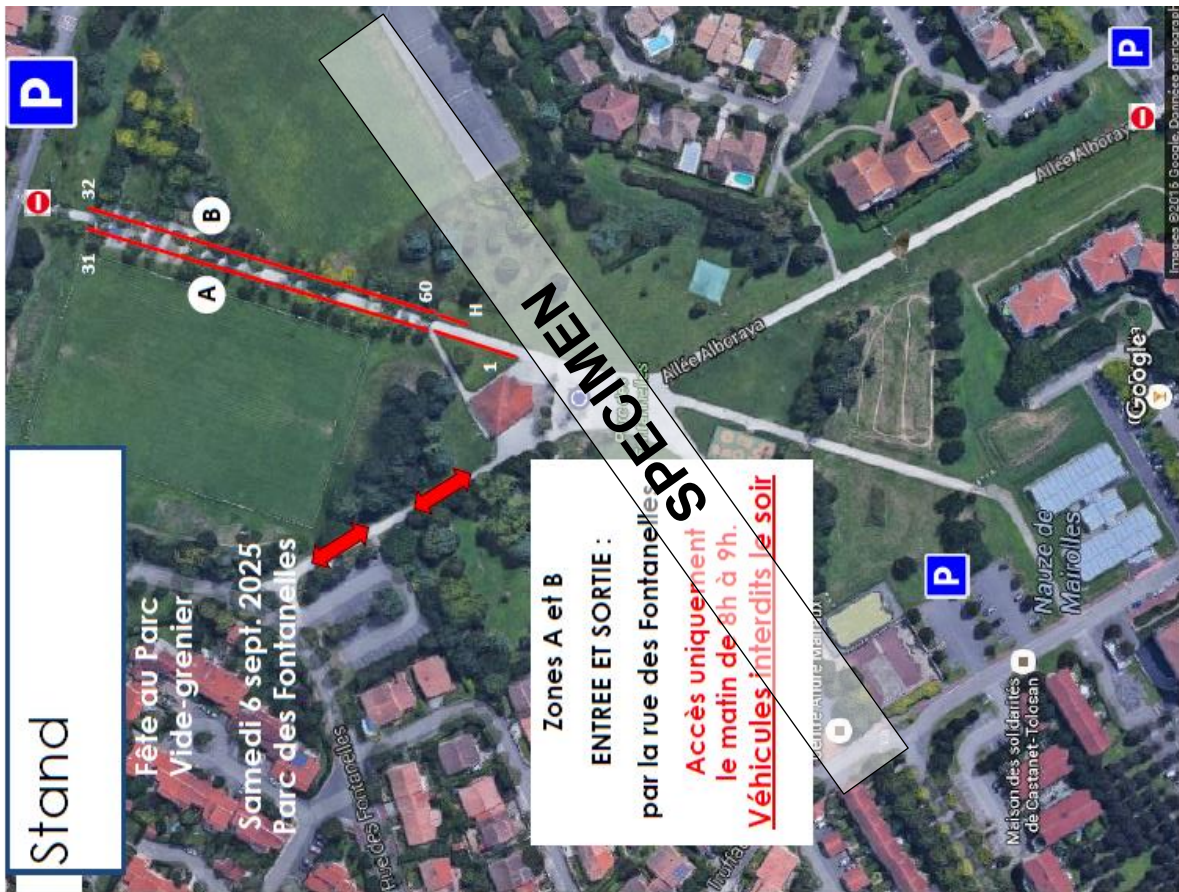


REGLEMENT VIDE-GRENIER FETE AU PARC 2025 **MAIRIE DE CASTANET-TOLOSAN**

- 1 Les vide greniers se dérouleront les **samedi 6 et dimanche 7 septembre 2025** à l'occasion de la Fête au Parc, de **10h à 18h**, au Parc des Fontanelles.
- 2 Les vide greniers sont ouverts à tous, **Castanéens (à compter du 16 juin) et non-Castanéens (à compter du 26 juin)**, adultes et enfants, à raison d'un emplacement par foyer, sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité et **ce jusqu'au 18 août inclus**.
- 3 Chaque emplacement mesure 5ml. Les Castanéens bénéficient de la gratuité. Les non-Castanéens doivent s'acquitter d'un droit de place de 10€ par chèque à l'ordre de « Régie de recette service culturel ».
- 4 Le plan portant le numéro du stand devra être présenté le jour du vide-grenier avec votre pièce d'identité.
- 5 **Les numéros des emplacements sont délivrés au fur et à mesure des inscriptions, par ordre croissant (Cf. plans)**
- 6 **Votre arrivée sur site se fait de 8h à 8h30 et la sortie de 8h à 9h.**
L'installation sur votre stand se fait dans l'espace enherbé. Ne pas empiéter sur le cheminement.
- 7 Le vide grenier du samedi totalise 60 stands et celui du dimanche totalise 110 stands, plus un emplacement handicapé (ombragé, proche sortie et commodités)
- 8 L'accès au parc en voiture à raison d'un véhicule par emplacement (numéro de la plaque d'immatriculation donné à l'inscription) sera réglementé comme suit :
 - **Le samedi (zones A et B) est autorisé UNIQUEMENT :**
 - o **Le matin** de 8h à 9h, le temps de décharger
En raison du public sur le site en soirée, tout véhicule à compter de 9h sera interdit à la circulation.
 - **Le dimanche (zones A, B et C)**
 - o **Le matin** de 8h à 9h, le temps de décharger
 - o **Le soir** à partir de 18h30 (sous réserve de décision de la Police Municipale), pour re-charger

Pour **les zones D et E**, l'accès aux **véhicules sur le site est interdit du matin jusqu'au soir.**
- Vitesse sur site **limitée à 10km/h**, circulation gérée par la Police municipale.
- En dehors de ces horaires, tout véhicule est interdit dans le parc, sous peine de verbalisation par la Police municipale.**
- 9 Toute personne inscrite au vide-grenier s'engage sur l'honneur à ne vendre à cette occasion que des objets personnels usagés et ne pas avoir participé à plus d'une manifestation de ce type dans l'année civile. Le formulaire rempli en ligne fera foi d'attestation et pourra être envoyé à la Préfecture à la demande de celle-ci.
- 10 La Ville décline toute responsabilité en cas de litige lié à la vente entre particuliers.
- 11 **Le nettoyage de l'emplacement sera à la charge de chaque exposant. Tous les objets invendus devront être impérativement récupérés.**
- 12 Possibilité de petite restauration sur place à partir de 10h.





FÊTE AU PARC 2025

Parc des FONTANELLES

VIDE GRENIERS ATTESTATION – INSCRIPTION

Samedi 6 sept. 2025*

Dim. 7 sept. 2025*

*Cochez la case correspondante à votre choix (un seul jour possible)

Je soussigné(e)

NOM : Prénom :

Né(e) le : à :

Adresse complète :

Code postal : Ville :

Tél. fixe / portable :

Adresse mail :

Nature pièce d'identité : N° de la pièce :

Délivrée le : Par :

N° immatriculation du véhicule :

Objets proposés à la vente :

.....

Participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, **déclare sur l'honneur** ne pas avoir participé à plus de 1 manifestation de même nature au cours de l'année civile (hors celle-ci), et ne vendre que des objets personnels et usagés.

J'ai pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

Fait à Castanet-Tolosan, le Signature :

Cadre réservé à la Mairie

Emplacement de 5ml n° :

Castanéens - Gratuit

Extérieurs - Payant 10€ Chèque